

Article 1 : Objet du concours

Copie Gauche, association dont le siège est situé au 15 rue de l'amitié 14760 Bretteville sur Odon, organise, à partir du premier janvier deux mille vingt quatre à minuit et jusqu'au trente et un mars deux mille vingt trois un « concours de nouvelles », jeu gratuit et sans obligation d'achat, sur le thème « biorégion ». Les candidat·es sont invité·es à écrire une nouvelle d'anticipation sur un monde qui incarne le meilleur de ce que l'humanité peut réaliser.

Article 2 : Sélection des textes

Une présélection de cinquante textes sera mise en place par les membres de l'association Copie Gauche, en fonction de la qualité du texte, du rapport au thème et de l'originalité. Un jury indépendant de l'association Copie Gauche présidera ensuite à la sélection des cinq textes lauréats.

Article 3 : Calibrage du texte

La nouvelle doit être composée d'entre 40000 et 60000 signes dactylographiés, espaces compris. Elle doit être dans un fichier numérique au format .odt ou .pdf. Les versions papiers ne seront pas acceptées.

Article 4 : Conditions de participation

La nouvelle doit être une œuvre originale sans contrat d'édition à venir, écrite en français et comportant un titre. La nouvelle doit être écrite par son auteur·ice individuellement, et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié. Les textes générés ou traduits à l'aide d'intelligence artificielle ne sont pas autorisés. Pour garantir l'anonymat des textes, les nouvelles ne seront pas signées et chaque participant·e devra indiquer sur un fichier joint ses coordonnées (nom, prénom, adresse, mail, titre de la nouvelle). Les nouvelles qui parviendraient sans coordonnées ou avec des coordonnées incomplètes seraient déclarées « hors jeu ». Les participant·es de moins de dix huit ans devront joindre l'autorisation de leur représentant·e légal. Les membres de l'association Copie Gauche organisant le concours ne peuvent participer.

Article 5 : Date limite de dépôt des nouvelles

La date limite de participation est fixée au trente et un mars deux mille vingt quatre à minuit. Les nouvelles seront envoyées à l'adresse électronique copiegauche@mailfence.com. Le dépôt physique n'est pas accepté. Aucun accusé de réception ne sera envoyé au ou à la participant·e.

Article 6 : Rôle et constitution du jury

Le jury sera composé de personnes travaillant dans la chaîne du livre.
Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 7 : Le prix

Les gagnant·es se verront proposer un contrat d'édition sous licence CC-By-SA avec une rémunération à hauteur de 5 % du prix final du livre. Une campagne de financement participatif sera ensuite organisée afin de distribuer l'ouvrage édité.

L'association Copie Gauche contactera les lauréat·es, et uniquement les lauréat·es, par courrier électronique à l'adresse en vertu des coordonnées qu'ils auront indiqués.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisatrice, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : Droit de rectification des informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse de l'association.

Article 10 : Annulation du concours

L'organisatrice se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant·e·s.

Article 11 : Dépôt et copie du concours

Il est possible de télécharger le présent règlement sur le site de l'association Copie Gauche : <https://www.copiegauche.fr>